Québec

Gouvernement du Québec
La ministre déléguée aux Services sociaux
et à la Protection de la jeunesse
La ministre responsable de la région de Lanaudière
La députée de Joliette

Québec, le 13 septembre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 mai 2013, le député de Granby déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant que le gouvernement du Québec reconnaisse le travail accompli quotidiennement par les familles des adultes polyhandicapés non autonomes de 21 ans et plus et qu'il alloue un soutien financier pour leur permettre de s'occuper d'eux sans risquer de sombrer dans la pauvreté ou la vulnérabilité.

Sachez que la situation des personnes dont l'état de santé et les incapacités nécessitent la disponibilité de mesures de soutien à l'autonomie dans une perspective de longue durée est une préoccupation constante pour notre gouvernement. Pour répondre aux besoins en croissance de services de soutien et d'assistance de ces personnes, notre gouvernement propose la création d'une assurance autonomie et la diffusion d'une Politique nationale de soutien à l'autonomie.

En effet, le 30 mai dernier, la première ministre, madame Pauline Marois, ainsi que mon collègue, M. Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, ont rendu public un important Livre blanc. *L'autonomie pour tous : Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie* qui soumet au débat public le projet d'une assurance autonomie pour faire face aux besoins croissants de soins et services de longue durée. Ainsi, l'assurance autonomie doit être comprise comme un nouvel élan pour les soins et les services de longue durée destinés aux personnes aux prises avec des incapacités significatives et persistantes, que ce soit en raison de l'âge ou d'un handicap.

... 2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7181
Télécopieur : 418 266-7199
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3604
Télécopieur : 514 873-7488

Entre autres, il y est mentionné dans ce document qu'il est nécessaire d'opérer un certain nombre de transitions pour mieux répondre à la volonté des personnes d'avoir accès aux services que leur état requiert dans le milieu où elles résident, et de sécuriser le financement dédié à cette clientèle. Une commission parlementaire se penchera sur ce projet cet automne. Elle sera l'occasion de débattre des pistes de solutions proposées par notre gouvernement.

Par ailleurs, la Politique nationale de soutien à l'autonomie est une politique ministérielle qui vise à donner des orientations afin que le réseau mette en œuvre les actions nécessaires pour appuyer la capacité d'une personne à actualiser ses choix et à réaliser les activités de la vie courante, en dépit de ses limitations fonctionnelles. Elle prendra également en compte les besoins des proches aidants

Ce projet d'assurance autonomie démontre notre volonté réelle de mieux appuyer les personnes adultes handicapées et leur famille en favorisant leur soutien à domicile et en leur offrant les services dont ils ont besoin dans leur quête d'autonomie.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec accorde actuellement une aide financière additionnelle aux parents d'un enfant ayant une déficience jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 ans. À cet âge, celui-ci, s'il ne peut travailler, reçoit une aide financière de dernier recours pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, dans le cadre du Programme de solidarité sociale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il existe également diverses mesures fiscales (telles que les crédits d'impôt pour frais médicaux, la réduction ou l'annulation des impôts à payer) qui s'adressent aux personnes ayant une déficience et à leur famille.

En ce qui concerne les services relevant de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux spécifiquement, les allocations directes prévues dans le Programme de soutien aux familles, dont la gestion est confiée aux centres de santé et de services sociaux, visent à favoriser l'accès des familles aux services de répit, de gardiennage et de dépannage.

Quant aux activités de jour (ateliers, stages individuels, plateaux de travail et activités d'intégration en emploi) et aux activités d'intégration communautaire pour les personnes n'étant pas en mesure d'intégrer le marché du travail, même si elles visent directement les personnes ayant une déficience, elles donnent indirectement du répit aux familles. En ce qui concerne les services offerts aux adultes polyhandicapés non autonomes de 21 ans et plus, j'ai annoncé la mise en place en avril dernier d'un groupe de travail en vue d'identifier les besoins à combler et les pistes d'amélioration possibles en matière d'activités socioprofessionnelles et communautaires pour ces personnes. Par la même occasion, j'ai confirmé l'octroi de 10 M$ pour améliorer l'offre d'activités socioprofessionnelles valorisantes et le développement de services résidentiels adaptés aux personnes de 21 ans et plus ayant une déficience.

... 3

Cela s'ajoute à un financement récurrent de 35 M$ investis pour améliorer l'offre de service destinée aux personnes ayant une déficience et au soutien de leur famille. Les objectifs visés par cet ajout budgétaire sont : l'amélioration de l'accessibilité aux services professionnels dans les centres de santé et de services sociaux ainsi qu'aux services spécialisés dans les centres de réadaptation, le soutien aux organismes communautaires pour le développement des activités de jour et le soutien aux familles, de meilleurs services résidentiels adaptés aux besoins des personnes ayant une déficience et enfin, la bonification du soutien direct aux familles d'enfants ayant un trouble envahissant du développement.

Par ces différentes mesures et projets, notre gouvernement actualise de façon concrète son désir de mieux soutenir les personnes adultes handicapées et leurs familles.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Véronique Hivon

VÉRONIQUE HIVON